

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

Du 5 juillet 2012

n° 14

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET** : Demande de subvention d'équipement à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour l'acquisition de mobilier du Centre Social d'Ozon.

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a lancé un programme d'investissement qui commence en 2012 par la prise en charge des travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des maisons de quartier. Reconnaissant l'importance du travail de lien social mené depuis de nombreuses années par les centres socioculturels du territoire, la commune a aussi souhaité accompagner les travaux engagés par l'acquisition de mobilier ou d'équipement complémentaire à l'investissement et nécessaire au fonctionnement de la structure.*

*Parmi ces opérations, la rénovation du Centre Social d'Ozon qui a débuté en décembre 2011 dans le cadre du programme de rénovation urbaine en est l'illustration. A l'issue des travaux, la collectivité propose d'acquérir le mobilier administratif et d'activité ainsi que d'équiper la cuisine pédagogique dont les coûts seront partagés entre la commune et le centre social. Dans ce cadre également, la CAF de la Vienne peut verser des subventions pour des projets visant à améliorer le cadre de vie des familles et des enfants. L'achat de matériel et de mobilier est éligible au titre des subventions d'équipement de la CAF qui intervient selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

Dépenses			Recettes	
Mobilier administratif	6 125 € HT	7 325 € TTC	Commune	26 270 €
Mobilier activités	15 728 € HT	18 811 € TTC	CAF	15 000 €
Cuisine pédagogique	12 654 € HT	15 134 € TTC		
<b>TOTAL</b>	<b>34 507 € HT</b>	<b>41 270 € TTC</b>		<b>41 270 €</b>

\* \* \* \* \*

**VU** la convention de rénovation urbaine passée avec l'ANRU en date du 31 mars 2007.

**VU** la délibération n°38 du conseil municipal du 29 septembre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du CS Ozon.

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 5 juillet 2012**

**n° 14**

**page 2/2**

---

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire que cet équipement possède des moyens matériels suffisants pour un bon fonctionnement.

**CONSIDERANT** qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet de la part de la CAF

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la CAF de la Vienne pour l'acquisition par la commune de mobilier et de matériel pour le Centre Social d'Ozon ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du mobilier de la commune au centre social et tout document se rapportant à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5045  
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM